

Le Ministre, la morale et les chômeurs

Deux événements apparemment très éloignés l'un de l'autre peuvent-ils, en se télescopant, s'éclairer mutuellement ? D'une part l'obstination du Ministre SP.A de l'emploi et du travail, Frank Vandenbroucke, à défendre un renforcement du contrôle des chômeurs, et d'autre part, l'organisation en décembre dernier par l'AMSAB, institut d'histoire sociale lié au parti socialiste flamand, d'un colloque sur l'héritage d'Henri de Man, sont en effet indépendants l'un de l'autre.

Le nom de de Man faisait jusqu'ici l'objet d'une sorte d'interdit. Il restait en effet associé à la collaboration et à un socialisme autoritaire, étatiste et nationaliste. Puisque on ne peut soupçonner le SP.A de vouloir réhabiliter la collaboration, c'est dans l'intérêt nouveau que suscite « le socialisme éthique » de de Man chez les nouveaux socialistes libéraux¹, qu'il faut chercher les raisons de ce retour à un des rares théoriciens du socialisme en Belgique. Dans son livre, *La joie au travail*, de Man cherchait à établir « comment l'être humain peut trouver le bonheur, non seulement par le travail, mais aussi dans le travail »². A l'opposé de toute une tradition qui définit le travail d'abord comme une contrainte, pour de Man il devait être perçu comme une obligation morale et un devoir social.

Aujourd'hui, le Ministre justifie la nécessité du contrôle des chômeurs en raison d'un système de protection sociale qui permet à des pauvres peu méritants de bénéficier indûment d'un système de redistribution alors que tant de salariés subissent des conditions de travail pénibles et que d'autres perdent leur emploi. La perception d'une indemnité devrait en conséquence s'accompagner, en toute équité, d'une contrepartie de la part de chaque bénéficiaire. Cette obsession morale, qui prime toute réflexion rationnelle, justifiera les politiques actives fondées sur la responsabilisation et la culpabilisation des individus. Les rapports contractuels, régissant « l'intégration » des pauvres comme l'accompagnement des chômeurs se substituent ainsi aux anciens droits, stigmatisés comme autant de sources d'abus et de passivité.

En fait, en mettant davantage l'accent sur les conditions d'accès aux prestations sociales et sur la responsabilisation des bénéficiaires, les nouvelles politiques sociales définissent des droits qui ne peuvent être exercés que si les « bénéficiaires » se plient à des obligations préalables. Il faudra désormais, pour avoir « droit aux droits », se faire accompagner par un dispositif, qui suppose l'incapacité des personnes ainsi mis sous tutelle.

¹ Monique Canto-Sperber, avec Nadia Urbinati, *Le socialisme libéral. Une anthologie :Europe-Etats-Unis*, Éd. Esprit, Paris, 2003.

² Henri De Man, *La Joie au travail*, Libr. F. Alcan et L'Eglantine, Bruxelles, Paris, 1930.

Depuis que le gouvernement s'est fixé comme objectif la création de 200 000 emplois, ce n'est pas l'emploi mais le chômage qui a augmenté. Plutôt que de s'en préoccuper, le Ministre préconise une « approche active du chômage » pour apprécier les comportements individuels positifs et négatifs des chômeurs. Les stages de formation participent dans bien des cas de cet environnement de contrainte. Ils conduisent moins à l'emploi qu'à l'employabilité. Ainsi organise-t-on par exemple des stages de « guidance budgétaire » destinés à apprendre aux pauvres à consommer pauvrement. La formation se situe plus alors dans l'ordre du comportement et de la moralisation que dans celui de l'acquisition des connaissances. Les emplois préconisés procèdent moins de la création d'emplois « normaux » que de l'utilisation d'une main d'œuvre appauvrie pour créer des emplois précaires et moins bien rémunérés. Au fond, des emplois adaptés aux « anormaux d'emploi » ne peuvent être que des « emplois anormaux »³.

Henri de Man voulait dans l'entre-deux-guerres, remettre au centre du « socialisme éthique » quelques vertus bourgeoises simples à savoir, « application au travail, économie, modération, honnêteté, exactitude et confiance »⁴ ; ce sont aussi celles que l'on veut aujourd'hui inculquer aux demandeurs d'emploi stigmatisés comme « peu qualifiés ». Désormais, toute injonction à l'emploi est jugée morale et juste pour la société. Le socialisme éthique a pour mission de faire précisément la morale aux pauvres et de les contrôler, en raison même de cette suspicion qui leur est inhérente en toute rigueur libérale. C'est ainsi que le social-libéralisme d'aujourd'hui rencontre le socialisme éthique d'hier. Il suffit pour cela de faire la morale aux chômeurs au lieu de les défendre.

Mateo Alaluf

Politique, revue de débats, N°34, avril 2004.

³ Voir à ce sujet la recherche comparative sur les politiques sociales européennes : Catherine Lévy, *Vivre au minimum*, Éd. La dispute, Paris, 2003.

⁴ Henri de Man, *L'idée socialiste*, Éditions Bernard Grasset, Paris, 1935, p.172.